

# Compte rendu de la réunion des Délégués du Personnel du 23 avril 2010

Vous trouverez ci-dessous les questions posées à la Direction par vos délégués du personnel C.F.T.C lors de la réunion du 23 avril 2010.

# **SECTEUR LOGISTIQUE:**

1. Question C.F.T.C: Manque de personnel en congé, maladie, longue durée ne sont pas remplacé?

*Réponse Direction*: Un plan est actuellement pour trouver une solution lors de l'absence et des congés des titulaires.

## **SECTEUR MONTAGE:**

2. Question C.F.T.C: W212: ligne distri: pourquoi au poste corps de chauffe les emballages gris sont toujours défectueux? Manque de crochets sur le couvercle des emballages. Le personnel doit enlever le couvercle qui est très lourd.

**Réponse Direction :** La modification a été oubliée lors de l'acquisition des emballages. Ce point a été soulevé lors de l'expression des salariés et soumis à la logistique.

3. *Question C.F.T.C* : W204-W212 : demande de casier au poste, pour plus de facilitée et de rangement.

**Réponse Direction :** Vu le manque de place, ce casier ne ferait que gêner les opérateurs et la Direction ne souhaite pas revenir en arrière.

4. Question C.F.T.C: W204-W212: ligne évapo poste 30: les sapins de la GMV ne restent pas en place. Serait-il possible de remettre la barrette au sol pour le maintien des sapins?

Réponse Direction: La barrette au sol sera fixée prochainement.

### **SECTEUR RADIATEUR:**

5. Question C.F.T.C: Pourquoi le personnel n'a-t-il que 30 minutes pour former un intérimaire? Ceci est insuffisant.

*Réponse Direction :* Un opérateur forme un intérimaire pendant 30 à 60 minutes, et reste en doublon sur le poste, et prise en compte de la perte de production.

## **DIVERS**:

6. Question C.F.T.C: Equipe de nuit : Pourquoi ce sont toujours les mêmes personnes qui ont congé le vendredi, d'autres personnes aimeraient également en bénéficier ?

**Réponse Direction :** La règle veut que ce soit chacun son tour.

7. Question C.F.T.C: S'il y a une baisse d'activité en équipe de nuit, quel est le préavis légal pour le retour en équipe ?

Réponse Direction : Le délai légal est de 4 semaines.

8. Question C.F.T.C: Le personnel en équipe de nuit redoute que l'on remettre en cause leur ancienneté sachant qu'il y a encore des intérimaires en nuit.

**Réponse Direction :** Monsieur BONNICHON s'engage à vérifier.